



Marseille : une exposition met en lumière ces patients que l'on ne veut pas voir

Par **Anne-Marie Thomazeau** - 20 janvier 2020

Pour fêter sa première année de fonctionnement le Pass Ville de Marseille mis en place par **Médecins du Monde** et **l'URPS médecins libéraux PACA** donne un visage à ceux que l'on ne voit jamais ou que l'on ne veut pas voir : les plus démunis de notre société.

Les Permanences d'accès aux soins sont des structures implantées à l'origine dans les **hôpitaux** puis depuis 2013 en ville afin de permettre aux personnes sans droits de rencontrer des médecins et de régler le cas échéant des problèmes administratifs.

La PASS de ville accompagne les patients dans l'obtention de leur couverture maladie, tout en leur permettant d'accéder sans attendre et sans avancer les frais, à des soins de 1er recours, le temps qu'ils puissent régulariser leur situation et bénéficier ensuite de la prise en charge dans le cadre du droit commun.

Les patients peuvent obtenir des consultations auprès de généralistes, de dentistes et de gynécologues et bénéficient d'un parcours de soins complet (pharmacie, laboratoire, radiologie...) sans être facturés.

En 2019 à Marseille près de 1000 personnes ont été reçu au Pass de ville.

Certains avaient subi des refus de consultations de la part des professionnels, d'autres ne savaient ni où, ni vers qui s'orienter, étaient confrontés à la barrière de la langue ou ne pouvaient faire face aux frais, autant de freins qui les avaient exclues des soins.

La vingtaine de professionnels de santé qui soignent les patients en attente d'une couverture maladie, ne les font pas payer immédiatement. Ils suspendent leurs factures tout au long de l'instruction du dossier. Dès l'obtention, ils sont remboursés par l'Assurance Maladie, dans le cadre du tiers payant. A aucun moment la prise en charge

des patients n'est gratuite, ni à la charge des professionnels impliqués. Si finalement la couverture maladie ne peut pas être obtenue, alors la PASS de ville s'acquitte des factures, grâce à une enveloppe financière prévue par les textes officiels pour les patients non éligibles à une couverture maladie.

Le 23 janvier 2020, à la Fabulerie, patients et professionnels témoigneront de leur expérience en PASS de ville. Autour de portraits mettant en avant différents parcours de santé, la soirée mettra en lumière ceux qui restent en général dans l'ombre.



*« J'ai donné les documents demandés. On m'a accusée de les avoir falsifiés »
Nadia*

Médecins du Monde s'est engagé à porter ce dispositif les deux prochaines années, pendant lesquelles une équipe de recherche de l'AP-HM évaluera ses effets, afin de nourrir la réflexion des autorités partenaires du dispositif sur la modélisation et le déploiement de futures PASS de ville. L'association est cependant inquiète face aux menaces qui remettent en cause l'avenir du dispositif.

Les nouvelles mesures – votées le 31 décembre 2019 – suppriment certains soins jusqu'alors couverts par l'AME (Aide médicale d'Etat), limitant les possibilités de soins en ville. Plus grave pour la survie de la PASS de ville, celles-ci suppriment le processus actuel de demande d'AME – clé de voute du dispositif PASS de ville – qui garantissait la prise en charge des soins entre la demande de la couverture maladie et son obtention.

La boutique, mode d'emploi
